

MÉMOIRES

SUR PLUSIEURS ENFOUISSEMENTS NUMISMATIQUES DÉCOUVERTS
DANS LA SOLOGNE BLÉSOISE.

VI.

Monnoies baronales du XII^e siècle, trouvées à Châtillon-sur-Cher,
en 1834.

DANS toute la Sologne blésoise, il n'y a pas de territoire plus riche en enfouissements archéologiques, que la rive droite du Cher, sur laquelle passoit la voie romaine de Tours à Bourges, indiquée sur la table de Peutinger. Nous avons déjà signalé, dans notre III^e Mémoire (1837, p. 241), un des établissements antiques situés sur cette voie, Gièvres, l'ancienne *Gabris* gallo-romaine. Ces voies antiques, comme nous l'avons dit au préambule de nos Mémoires, conservèrent leur importance pendant tout le moyen-âge, et cela explique les nombreux monuments des différentes époques de l'art renfermés dans la terre, sur le parcours de ces vieilles lignes de communications militaires ou commerciales.

Au mois d'août 1834, un paysan occupé à déraciner une

haye, près de Châtillon-sur-Cher, sur le bord de l'ancienne voie, fit jaillir avec sa pioche une quantité considérable de petites monnoies de billon. Une partie de ces monnoies fut ramassée par les passants, et la masse principale de l'enfouissement, environ 1300 pièces, parvint entre les mains de M. Bardon, maire de Tézée, qui avoit eu l'obligeance de les réunir pour me les adresser ensuite. Dégagées de la terre et de l'oxyde qui les couvroient, ces monnoies se trouvèrent presque toutes dans le meilleur état de conservation. Près de 200 autres, provenant de la même trouvaille, furent recueillies à Celles-sur-Cher, par les soins de M. le docteur Bourgouin; nous savons qu'elles n'ont point présenté de différences avec les nôtres.

La valeur matérielle de ce trésor n'étoit pas bien considérable; 1500 deniers, ou 6 l. 5 s., au prix de 2 l. 10 s. qu'est estimé le marc d'argent au commencement du XIII^e siècle, ne représentent pas plus de 136 francs de notre monnoie. Sa valeur historique est plus grande, et les points de comparaison entre toutes ces pièces, trouvées dans un enfouissement monétaire, dont la date peut être fixée, nous fournira des documents nouveaux pour la classification chronologique de plusieurs monnoies sur laquelle on n'avoit encore que des données incertaines.

Quoique plusieurs des pièces que nous allons décrire aient été publiées par Duby, ou par d'autres écrivains, nous ne craindrons pas d'en donner de nouveau des dessins, soit à cause de l'inexactitude de ceux de Duby, soit en raison de la rareté de plusieurs des ouvrages où se trouvent ceux des autres auteurs. Nous placerons en tête de notre description une monnoie de Richard-Cœur-de-Lion, frappée dans le Berry; sa date ne pouvant être contestée, nous aidera à rechercher celles des pièces qui l'accompagnoient. L'ordre que nous adopterons ensuite sera déterminé par les divers

points de rapport qui lieront chaque pièce à celle qui l'aura précédée.

I. RICHARD-COEUR-DE-LION,

comte de Poitou, duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre,

1195—1199.

·RICARD' REX entre deux grenetis; croix dans le champ.

R̄. † EXOLDVNI entre deux grenetis; dans le champ un caractère figurant le \mathfrak{C} et l'Œ gothiques, au-dessus un — couché, ou signe d'abréviation, et au-dessous un O ou anneau. — 13 deniers de haut-billon.

Poids: 17 gr. — Pl. VII, fig. 1.

M. Cartier a cru qu'on pourroit trouver, dans le type du Revers, le monogramme de *moneta*.

Cette pièce, inconnue à M. Ainsworth (*Anglo-French Coinage*), a été publiée par notre collaborateur, M. Lecoindre, dans la Revue anglo-française de M. de la Fontenelle, t. II, p. 352, et pl. II, n° 10; elle avoit été décrite pour la première fois par Jean Chaumeau, sieur de Lassay, en son Histoire de Berry, imprimée à Lyon, l'an 1566. Voici ce qu'il dit de notre monnaie à la page 256 de son livre :

« Comme j'estoye à cette description, maistre Jean »
 » Cartal, aduocat à Yssoudun m'enuoya vne petite pièce de »
 » monnoye d'argent fin, fort antique, trouuée en prenant »
 » les fondements d'une maison qu'il faisoit bastir à Yssou- »
 » dun, en laquelle du costé de la croix est escript RICAR- »
 » DVS REX: et du costé de la pile EXOLDVNI. Par la- »
 » quelle ie peux cognoistre que au tēps que ladite ville d'Ys- »
 » soudun estoit possédée par ledit Richard roi d'Angleterre, »
 » il faisoit en icelle battre monnoye; qui estoit à ladite ville »
 » vn priuilege fort spécial. »

En effet, Issoudun, ainsi que plusieurs autres villes du



Berry, qui relevoient des rois d'Angleterre, comme ducs d'Aquitaine, après avoir été prise et reprise plusieurs fois par les François et les Anglois, en 1187 et 1188, fut cédée par Philippe-Auguste, au mois d'août de cette dernière année, à Richard-Cœur-de-Lion, duc d'Aquitaine. On sait que cet abandon passa pour être le prix de la trahison de Richard envers son père. A la conférence tenue l'an 1189, entre Trie et Chaumont, après la mort de Henry II, Richard, devenu roi, rendit à Philippe Issoudun et Graçay. Il s'en empara depuis, en 1194, mais Philippe les reprit aussitôt. Enfin, les deux monarques étant entrés en arrangement, à la suite de cette affaire, on arrêta à la réunion tenue entre Charrost et Issoudun, au mois de mai 1195, un traité de paix qui ne fut signé que le 15 janvier suivant, à Louviers, et par lequel la possession d'Issoudun, Graçay et de tous les fiefs qui en dépendoient, fut de nouveau assurée à l'Angleterre. Les Anglois en jouirent jusqu'au traité de paix de 1200, qui n'étoit en partie que la confirmation de celui de 1195. D'après le traité de 1200, Issoudun et tous les autres fiefs du Berry furent donnés en mariage à Louis de France, depuis Louis VIII, avec la condition de retour à l'Angleterre s'il n'avoit point d'enfants de Blanche de Castille. Depuis cette époque, Issoudun est resté à la France. (V. Dumont et Rymer.)

Ces faits démontrent assez clairement que l'émission de notre pièce anglo-française dut avoir lieu dans l'espace de temps qui s'écoula depuis la convention conclue entre Charrost et Issoudun, jusqu'à la mort de Richard, en 1199.

II. EUDES III.

seigneur d'Issoudun,

1167—1199.

+ ODO DN^m S entre deux grenetis; dans le champ,

croix cantonnée d'un croissant aux 2^e et 3^e quartier.

Rf. † EXOLDVNI entre deux grenetis; dans le champ, variété de monogramme du denier de Richard, l'annelet est remplacé par un croissant renversé.— 2 deniers. Poids: 20 gr.— *Inédite*.— Fig. 2.

Il y eut trois seigneurs d'Issoudun du nom de Eudes. On ne peut hésiter pour l'attribution de notre monnaie, qu'entre Eudes II qui posséda la seigneurie d'Issoudun, de 1164 à 1167, et Eudes III, son successeur, qui mourut en 1199. La grande ressemblance de fabrique et de conservation de nos deux pièces avec celles de Richard, nous a fait préférer l'attribution à Eudes III. Celui-ci étoit en très bas âge lorsque son père mourut, après deux ans de mariage, et ses monnoies pourroient très bien ne dater que de l'époque à laquelle Richard posséda Issoudun, si l'on devoit reconnoître dans le croissant du Revers un emblème figurant sur les sceaux du roi d'Angleterre et sur les monnoies poitevines de son temps, et indiquant, sur nos deniers, comme sur ces monnoies, la suzeraineté du prince anglois.

Duby cite beaucoup de documents prouvant que les seigneurs d'Issoudun avoient le droit de battre monnaie, et Catherinot dit que de son temps on trouvoit encore en Berry des pièces au coin d'Issoudun; mais aucune de celles des seigneurs de cette ville n'avoit encore été publiée. M. Cartier en possède une de Raoul III (1199—1212), avec les mêmes types que les nôtres.

III. PHILIPPE-AUGUSTE,

roi de France, seigneur de Déols.

1187—1195.

† REX FILIPV^s entre deux grenetis. Croix.



R̄. DE DOLIS (dominus) entre deux grenetis; dans le champ, deux triangles équilatéraux, superposés en sens contraire, formant une étoile à six pointes; au centre, un anneau. — 43 deniers. Poids: 18 gr.—Fig. 3.

Cette monnaie, inconnue à Duby, a été éditée en 1832, dans les Annales de la Société académique de Tours, par M. And. Jeuffrain, qui l'a attribuée avec beaucoup de raison à Philippe-Auguste, et à l'époque de la conquête, sur Richard-Cœur-de-Lion, de plusieurs villes du Berry. Les différences que l'on pourra remarquer entre la figure que nous donnons de notre pièce et celle que M. Jeuffrain a donnée de la sienne (n° 15), ne proviennent que de l'inexactitude de son dessinateur. Il n'y a aucune variété dans les monnoies de Philippe frappées à Déols, ni dans celles de Richard frappées à Issoudun; ces pièces n'étant point des monnoies royales ni seigneuriales, mais seulement des signes de suzeraineté, n'ont dû être émises qu'en petit nombre; en effet, sont-elles rares, surtout celles de Richard, qui n'ont pas encore été trouvées ailleurs que dans le trésor de Châtillon. M. Lecoindre a aussi publié la monnaie de Philippe, t. II de la Revue anglo-française, p. 353 et pl. II, n° 8.

Les faits que nous avons rapportés à l'occasion de la monnaie de Richard, font voir que l'émission de la monnaie de Philippe dut avoir lieu, soit en 1187 ou 1188, époques de la prise d'Issoudun, soit depuis 1189, après la conférence de Chaumont, jusqu'à 1195, année du traité de paix conclu entre Issoudun et Charrost.

IV. RAOUL VII,

prince de Déols, seigneur de Châteauroux,

1161—1176.

+ RADVLFV∞ entre deux grenetis; croix dans le champ.



ᚱ. DE DOLIS entre deux grenetis; dans le champ, l'étoile à six pointes, type ordinaire des monnoies de Déols (Duby, pl. CIX, n^o 1).—427 deniers de billon. Poids moyen : 18 gr.

Le trésor de Châtillon renfermoit plusieurs variétés inédites de cette monnaie, nous les rangeons ici suivant leur ordre de rareté.

1^o Lettres moins écrasées, étoile plus petite et dont les pointes ne sont pas engagées dans le grenetis intérieur. Cette variété étoit nombreuse. — Poids : 19 gr.

2^o Lettres d'une forme plus ancienne, E carré. Variété rare. — Poids : 18 gr.

3^o Même fabrique que la précédente. La lettre S n'est pas couchée, ce qui est une singularité dans les monnoies de Déols. Variété très rare. — Poids : 16 gr. — Fig. 4.

La date de l'enfouissement de Châtillon, bien déterminée par l'examen des monnoies précédentes, ne permet pas d'attribuer la totalité de celles de Déols à d'autre prince que Raoul VII, dernier du nom et de la maison, mort en 1176. Il est peu probable, d'ailleurs, que les seigneurs de Déols aient joui du droit de battre monnaie dès le temps de Raoul VI, qui mourut vers le milieu du XII^e siècle, et le trésor de Châtillon eût renfermé des monnoies d'Ebbes II, successeur de Raoul VI et prédécesseur de Raoul VII. L'absence de pièces des seigneurs de Châteauroux, de la maison de Chauvigny qui succéda à celle de Déols, est encore une preuve qu'il ne faut pas chercher dans le trésor de Châtillon des monnoies postérieures à la fin du XII^e siècle, ou aux premières années du XIII^e.

V. HERVÉ I, ou HERVÉ II,

seigneur de Vierzon,

1144—1189, ou 1197—1219.

+ VIRSIONE entre deux grenetis; croix dans le champ.

R̄. Grande fleur de lys accostée de deux petites; la grande ressemble à la fleur d'un lys blanc qui auroit été partagée de haut en bas, de manière à laisser voir le pistil et les étamines. — Pièce unique. Poids: 19 gr. — Fig. 5.

Cette pièce, inconnue à Duby, est une variété de celle décrite par M. Cartier, dans son Essai sur les monnoies chartraines, p. 20. M. Cartier pense que le type du R̄. est un monogramme de Hervé, la lettre H formant la base d'un trophée. Mon collègue hésite entre Hervé I^{er} et Hervé II, pour son attribution; le premier posséda Vierzon de 1144 à 1189, et le second de 1197 à 1219. Nous allons décrire tout à l'heure des monnoies de Nevers qui n'ont pu être frappées avant 1199; ainsi rien ne s'oppose à l'attribution à Hervé II, vers laquelle incline M. Cartier. Les monnoies de Vierzon sont très rares.

VI. GEOFFROY III.

seigneur de Glen et de Donzy,

1120—1160.

+ GOSEDVS COS entre deux grenetis; dans le champ, croix cantonnée, aux 2 et 3, de symboles qui semblent être les derniers vestiges de l'*alpha* et de l'*omega*. (V. Lelewel, Revue numismatique, 1836, p. 329.)

R̄. GIEMIS CAstro entre deux grenetis; dans le champ, monogramme imité de celui des Foulques d'An-

jou. (N^{os} 2 et 3 de DUBY, pl. LXXXIII.) — 745 deniers de billon ordinaire et 45 oboles de bas-billon. Poids moyen: 18 gr.

Les deniers de Gien sont peut-être les monnoies les plus communes de toutes celles de nos anciennes provinces; les oboles sont beaucoup plus rares. DUBY a rendu la légende du Revers par *Gosedus comes*; peut-être seroit-il mieux de lire, *Gosedus consul*. Plusieurs barons du moyen-âge, notamment les comtes d'Anjou, portent ce titre dans les chroniqueurs; nous allons le retrouver tout à l'heure exprimé par les lettres CONS. sur les monnoies de Hervé IV, seigneur de Gien et de Nevers.

Il s'est rencontré dans l'enfouissement de Châtillon, trois variétés peu importantes des monnoies de Gien; elles ne consistent que dans la forme du M de *Giemis* (V. fig. 6). Une seule de ces variétés (la dernière) étoit rare; mais il y avoit, du reste, une si grande analogie de fabrique entre toutes les pièces, que nous ne pensons pas qu'il faille en donner à un prince antérieur à Geoffroy III, dernier du nom. Le poids des oboles varie de 7 à 10 gr.

Les monnoies de Gien nous offrent un exemple de la persistance des types monétaires auxquels les populations étoient habituées. Depuis 1160, année de la mort de Geoffroy III, il avoit dû être frappé d'autres pièces à Gien, et si le trésor de Châtillon, si riche en monnoies de cette seigneurie, n'en contenoit aucune au nom de Hervé, successeur de Geoffroy, il faut croire que le type primitif avoit été invariablement conservé, comme sur les monnoies de l'Anjou, du Maine, et d'autres provinces.

La seigneurie de Saint-Aignan se trouvant dans la maison de Donzy, et appartenant à Geoffroy de Gien, cela explique comment les monnoies de ce prince étoient en aussi grand nombre dans l'enfouissement de Châtillon, qui se trouvoit

ainsi formé presque entièrement de monnoies frappées par les anciens barons du Berry.

VII. HERVÉ IV,

seigneur de Donzy et de Gien, époux de Mahaut de Nevers,

1199—1223.

+ ERVIS CONS entre deux grenetis. Croix.

R̄. NIVERS CIS (*civitas*). Une fleur de lys accostée à droite d'un I, le tout surmonté d'une espèce de crois-sant renversé (Duby, pl. lxxxix, n° 3). — 3 deniers.

Poids : 18 à 19 gr. — Fig. 7.

Je crois que ce denier est le même que celui donné par Duby, et que la différence qu'ils présentent entre eux vient de l'inexactitude du dessinateur de Duby; c'est ce qui m'a engagé à donner une nouvelle empreinte de cette pièce. Il est certain que beaucoup de monnoies publiées maintenant ne semblent faire variété avec celles éditées par d'anciens auteurs qu'en raison de l'infidélité de leurs dessins. Duby a lu ERTIS au lieu d'ERVIS, trompé sans doute par la forme douteuse du V, qui est figuré cependant de la même manière dans le mot NIVERS. J'ai déjà proposé de lire CONSul, au lieu de COMeS, sur la pièce de Hervé, comme sur celle de son bisayeul, Geoffroy de Gien.

Les monnoies de Nevers sont les plus récentes de celles que renfermoit le trésor de Châtillon. Il ne peut y avoir aucune incertitude sur leur date, puisque Hervé n'a pu battre cette monnoie à son nom qu'après son mariage, en 1199, avec Mahaut de Nevers, fille de Pierre de Courtenay. On remarquera aussi qu'il ne se sert point de son type héréditaire, dans le domaine de sa femme, princesse du sang royal, et cette noble alliance se trouve indiquée sans doute, sur notre monnoie, par la présence de la fleur de lys.

M. Grasset, de la Charité, doit donner, dans la Revue, une explication ingénieuse de l'origine du type des monnoies de Nevers, qui se représente aussi sur celles du Bourbonnois.

VIII, ARCHAMBAUD VIII,

sire de Bourbon,

1172—1200.

† BORBO'NENSIS entre deux grenetis. Croix cantonnée d'une fleur de lys au premier quartier, et d'un clou au troisième.

R̄. † LODVICVS REX entre deux grenetis; dans le champ, une fleur de lys et un I, séparés par un point: au-dessus, une espèce de croissant alongé et renversé, types de la monnaie de Nevers. — 2 oboles. Poids : 8 gr. — Fig. 8.

Une des deux oboles offre pour variété le même type tourné en sens contraire, et trois points : entre l'I et la fleur de lys. Sur cette variété, la forme des fleurs de lys est dégénérée, celle du Droit ressemble à un trèfle et celle du Revers à une étoile. La pièce donnée par Duby, Suppl., pl. x, n° 7, est un denier dont les différences de type ne sont peut-être dues qu'au peu d'exactitude du dessinateur.

Duby conjecture que ces pièces sont d'Archambaud VI, qui les auroit frappées en 1115, après avoir été rétabli par Louis-le-Gros dans la seigneurie de Bourbon dont il avoit été dépouillé, pendant sa minorité, par Aimond son oncle. Le sire de Bourbon dut, après sa réintégration dans ses droits, rendre hommage au roi, soit que cela eût été convenu d'avance, soit par reconnaissance du service rendu, et notre auteur explique ainsi très ingénieusement la présence du nom royal sur les monnoies du Bourbonnois. La présence de notre

monnoie dans le trésor de Châtillon nous la fait de préférence attribuer à Archambaud VIII, on pourroit reconnoître, dans la fleur de lys, un signe de l'alliance avec la couronne de France, par le mariage d'Archambaud VII, père d'Archambaud VIII, avec la sœur d'Adélaïde de Savoie, femme de Louis-le-Gros.

Les trois pièces des sires de Bourbon, données par Duby, peuvent appartenir aux trois Archambaud. On doit laisser le n° 6 au premier d'entre eux; attribuer le n° 8 au deuxième, qui posséda la seigneurie de Bourbon, de 1117 à 1172; et donner le n° 7 au dernier des trois. Les monnoies des sires de Bourbon sont très rares; dès le XIII^e siècle, ils s'associèrent pour battre, en commun, avec les prieurs de Souvigny dont il va être question dans le paragraphe suivant.

IX. PRIEURS DE SOUVIGNY.

XII^e siècle.

† SILVINIACO entre deux grenetis. Croix.

R̄. SCS · MAIOLVS entre deux grenetis. Tête nue de saint Mayeul, patron de l'abbaye de Souvigny. — 5 deniers. Poids: 17 et 18 gr.

Cette monnoie, donnée par Duby, pl. XVII, n° 10, est très commune et présente peu d'intérêt; c'est une de celles frappées par les prieurs de Souvigny, avant leur association avec les sires de Bourbon.

Les huit monnoies que nous venons de décrire appartiennent aux contrées voisines du lieu de leur découverte; il nous reste à parler de deux autres frappées dans la Bretagne, d'où elles furent rapportées sans doute par les Anglois venus dans le Berry, après s'être emparés des états de Conan IV. Il n'est pas étonnant qu'il ne se soit trouvé qu'un exemplaire de

chacune de ces monnoies dans le trésor de Châtillon, et qu'elles soient un peu plus anciennes que celles frappées dans le pays.

X. CONAN IV,

duc de Bretagne,

1156—1172.

+ CONANVS entre deux grenetis. Croix.

R. + BRITANNIE entre deux grenetis; type fruste.

— Un denier. Poids : 16 gr. — *Inédit.* — Fig. 9.

Duby n'a pas donné cette pièce, et elle est probablement inédite. S'il étoit possible de l'attribuer à Conan III, elle seroit extrêmement curieuse, puisqu'on n'en connoît pas de ce prince; mais elle ne l'est guère moins, en l'attribuant à Conan IV, car on n'en a pas encore édité de frappées ailleurs qu'à Rennes (V. Duby, pl. LX, n^o 1). On ne parviendra à bien déterminer les pièces appartenant à l'un plutôt qu'à l'autre de ces princes, qu'à l'aide de rapprochements avec des pièces contemporaines. Conan IV avoit été comte de Rennes en 1156, et de Nantes en 1158; ce fut alors qu'il dut frapper ses monnoies comme duc de Bretagne. Henry II, roi d'Angleterre, le déposséda de son duché en 1169, et fit couronner son fils Geoffroy à sa place. Le type de notre monnoie pourroit être le même que celui des pièces de Conan, frappées à Rennes; on peut voir ce qui a été dit de ce type dans la Revue 1836, p. 57 et 58.

XI. ÉTIENNE II,

comte de Penthièvre,

1111.—1164.

+ STEPHAN CO^o entre deux grenetis. Croix cantonnée de deux étoiles, 1 et 2.

R. † GVINGAMP entre deux grenetis ; tête barbare tournée à droite ; une étoile vis-à-vis de la bouche. —

Un denier. Poids : 16 gr. — Fig. 9.

Cette pièce, d'une très mauvaise fabrique, n'a pas été décrite par Duby, quoiqu'elle soit très commune. M. Jeuffrain, de Tours, l'a trouvée en grand nombre dans l'enfouissement de N. D. d'Oë, et il en a fait dessiner une, n° 1 de la planche qui accompagne son mémoire. C'est sans doute par une erreur typographique qu'elle est attribuée, dans cet écrit, à Étienne III, car il n'y a eu que deux comtes de Penthièvre du nom d'Étienne. L'histoire nous apprend que le dernier mourut l'an 1164, et c'est à peu près tout ce qu'elle a dit de lui.

Nous terminerons notre mémoire en faisant connoître à nos lecteurs un monument monétaire d'un autre genre que ceux que nous venons de décrire, et qui a été trouvé, comme eux, près de la voie romaine de Tours à Bourges ; c'est le sceau des monnoyeurs de Vierzon. Ce sceau, en bronze, offre dans le champ l'écu au lion grim pant, chargé d'un lambel, armes de la maison de Brabant, dans laquelle entra la seigneurie de Vierzon, en 1180, par le mariage de Jehanne, fille unique de Hervé III, avec Geoffroy, fils de Henry III, duc de Brabant. Geoffroy périt en 1302, à la bataille de Courtray, et Vierzon devint le partage de Marie, sa fille aînée ; celle-ci étant morte vers l'an 1330, Vierzon, devenu l'héritage de sa sœur Élisabeth, qui avoit épousé Gérard VI, comte de Juliers, passa dans la maison de ce nom. Il est probable que le sceau, dont nous donnons ci-dessous l'empreinte, doit dater du temps de Marie de Brabant, dont Duby nous a donné deux monnoies, au même type du lion grim pant, pl. cix, n^{os} 1 et 2. L'inscription du sceau doit être lue ainsi :

† *Sceel AVx ComPAIGNOnS DOV SarMANT De FRAnCE et De LA MONOIE De VierSON.*

L'art du monnoyage étoit exercé jadis par des compagnies, dont les statuts et les privilèges offrent des détails curieux. Les unes étoient d'origine allemande, et les autres d'origine françoise, ou, comme on disoit alors, du serment d'Allemagne ou du serment de France. Nous reparlerons de ces compagnies, au sujet d'une pièce manuscrite, que nous comptons publier dans la Revue, et qui est relative aux privilèges des monnoyeurs du comté de Blois.

L. DE LA SAUSSAYE.





M M H H



L. de La Grosseaye

Lambert Metz

MONNOIES BRONZES DU XII^e S.